

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2017-437
PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 29 mai 2017, le règlement numéro 2017-437 ;

QUE le règlement numéro 2017-437 a pour objet et conséquence de décréter une dépense totale de 28 000 \$ et un emprunt de 28 000 \$, remboursable sur dix (10) ans pour l'acquisition d'une pince de désincarcération ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la procédure d'enregistrement tenue le 16 juin 2017 ;

QUE ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 août 2017 ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Me Karen Loko
Greffière